

Décision

Générale

colonial

Décision n° 481 décision n° 481 du 7 mai 1952

n° 481

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 mai 1952

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro

1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation est accordé à M. André e (Jean-Christophe), âgé de 3 ans, fils d'un chifreux de 2e classe u du Cadre géaéral du Chiffre Outre-Mer. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris et une réquisition par voie ferrée Paris-Strasbourg seront délivrées à l'intéressé (groupe III).